

1.

Débitrice: **Le Tennis Club du Mail**, av. du Mail 95,
2001 **Neuchâtel**
2.

Lieu et date de la mise aux enchères: 2053 Cernier,
30.09.2004
3.

Heure/local: 09.00 Heure, salle du Tribunal, rue de l'Eper-
vier 6
4.

Echéance pour la remise des créances: 08.07.2004
5.

Objets des enchères: Deux droits de superficie à caractère
distinct et permanent à Neuchâtel
Cadastre: Neuchâtel
Désignation des droits à vendre:
Droit no D8233: Plan folio 78, Le Mail, droit distinct et per-
manent de superficie sur le bien-fonds de base comportant:
un bâtiment d'habitation vestiaires, buvette avec dégage-
ments d'une surface de (542m2)
Estimations:
cadastrale 2001 CHF 359'000.00
Échéance du droit de superficie: 03.05.2008
Droit no D12029: Plan folio 78, Le Mail, droit distinct et per-
manent de superficie sur le bien-fonds de base comportant
une halle d'une surface de (1324m2)
Estimations:
cadastrale 2001 CHF 695'000.00
de l'expert 2004 CHF 720'000.00 pour les deux droits de su-
perficie à caractère distinct et permanent
Echéance du droit de superficie: 31.12.2025
Désignation du bien-fonds de base:
Bien-fonds no 14045: Plan folio 78/O, 78/E, Le Mail, place-
jardin, PF 78/O (22'996m2), place-jardin, PF 78/O
(486m2), bois, PF 78/O (78m2), place-jardin, PF 78/E
(6'262m2), place-jardin, PF 78/E (11'539m2), bois, PF 78/
E (4'623m2), bois,PF/E (4'478m2) garage, PF 78/O
(241m2)
Vente requise par le(s) créancier(s) gagiste(s) en 1er, 2e et
3e rang
6.

Remarques: Renseignements auprès des Réalisations mo-
bilières et immobilières, rue de l'Epervier 4, case postale 39,
2053 Cernier, 032 854 42 34
Notre site internet
www.ne.ch\ventesimmobilieres
Visite le mercredi 1er septembre à 10h00, sur inscription
auprès de la Régie immobilière, Jouval SA, Raffinerie 1,
2004 Neuchâtel, 032 723 08 88.
Les droits susmentionnés seront vendus en bloc.
Les conditions de vente comprenant l'état des charges et le
rapport d'expertise seront déposés au Centre cantonal de
compétences en matière de réalisations mobilières et im-
mobilières dès le 29 juillet 2004. Elles pourront être atta-
quées dans le délai de dix jours dès la date du dépôt. Elles
resteront à disposition des intéressés jusqu'au jour de la
vente.
Les enchérisseurs devront se munir d'une pièce d'état civil
(acte de naissance, livret de famille) ou d'un passeport, et
pour les sociétés, d'un extrait du Registre du commerce. Ils
sont rendus attentifs aux dispositions de la loi fédérale sur
l'acquisition d'immeubles par des personnes à l'étranger du
16 décembre 1983, modifiée le 1er octobre 1997 (LFAIE). A
cet effet ils devront se conformer au chiffre 1 des conditions
de vente. Des garanties de paiement seront exigées avant le
prononcé définitif de l'adjudication.

Centre Réalisations mobilières et immobilières
2053 Cernier

(02311928)